

# Mairie de MANDRES-LES-ROSES

CANTON  
DU  
PLATEAU BRIARD

Tél. : 01 45 98 88 34

Télécopie : 01 45 98 74 72

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DECEMBRE 2016

\*\*\*

L'an deux mil seize, le lundi cinq décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de **Monsieur le Maire, Jean-Claude PERRAULT**.

**Etaient présents :** Suzanne BRIOT, Yves THOREAU, Alain TRAONOUZ, Pierrette RAUT, Edith JOLY, Pierre HOUDEBINE, **Adjoint au Maire**, Pascale PARRINELLO, Carine PICOULY, Philippe FISCHER, Micheline PETIT, Jean-Claude ANGLO, Caroline CHAVEROU, Cédric CETLIN, Françoise PIGAL, Stéphane DEYSINE, Nathalie GUESDON, Eric FERNANDEZ, Carole GUILLEMINOT, **Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.**

**Avaient donné pouvoir :** Maryline LEVEQUE à Pierre HOUDEBINE  
Jean-François GRAMPEIX à Pierrette RAUT  
Francine GAUDRY à Pascale PARRINELLO  
Guillaume CEINTRE à Jean-Claude PERRAULT  
Cécile SABATIER à Nathalie GUESDON

**Absents :** Olivier BARNAY, Frédéric BORIES, Régine LANGLOIS

**Secrétaire de séance :** Edith JOLY

### 1. L'APPROBATION DU COMPTE- RENDU ET DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

Unanimité

### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Elles concernent les décisions :**

- N°14/09/2016 – Convention pour l'utilisation de la piscine des dauphins pour l'école élémentaire « Les Charmilles » de la commune – Année 2016-2017 ;
- N°15/09/2016 – Convention avec le Collège Simone Veil dans le cadre de l'intervention d'un animateur de la commune pour animer un atelier Ludothèque destiné aux élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> ;
- N°16/09/2016 – Convention bilatérale simplifiée de la formation professionnelle continue – Formation de remise à niveau permis BE ;
- N°17/10/2016 – Marché relatif aux prestations de nettoyage des écoles maternelle, élémentaire, des salles d'accueil de loisirs et de certaines salles communales ;
- N°18/10/2016 – Acceptation du contrat d'entretien du Bac à graisse du restaurant scolaire de l'école élémentaire « Les Charmilles » avec la Société C.I.G. ;
- N°19/10/2016 – Convention spectacle de Danse, Musique et Théâtre, dimanche 16 juin 2016 ;
- N°20/10/2016 – Convention pour le vernissage du salon des artistes ;
- N°21/10/2016 – Convention avec le conservatoire de Santeny dans le cadre de l'intervention d'un professeur de danse pour l'activité « Eveil corporel » destiné aux élèves de l'école maternelle de la Ferme de Monsieur ;

- N°22/10/2016 – Convention partenariale entre la commune et l'association Mandr'Art ;
- N°23/10/2016 – Convention partenariale entre la commune de Mandres et le Tennis Club ;
- N°24/10/2016 – Convention partenariale entre la commune de Mandres et le Théâtre et Jeux sans fin ;
- N°25-10-2016 – Convention entre la commune de Mandres-les-Roses et la CFPPA UFA « Bougainville » ;
- N°26/11/2016 – Convention avec l'association St'Art-Air dans le cadre d'une animation arts plastiques qui se déroulera lors des NAPS élémentaire de Mandres-les-Roses du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 7 juillet 2017.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### 3. RAPPORT ANNUEL DU SyAGE 2016

Le Conseil prend acte du rapport d'activités pour l'exercice 2015 du service public de l'assainissement présenté par le Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE).

### 4. RAPPORT ANNUEL DU SIGEIF

Le Conseil municipal prendre acte du rapport d'activités pour l'année 2015 présenté par le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.).

### 5. MODIFICATION DU SIÈGE DU METROPOLE DU GRAND PARIS

Le Conseil municipal approuve la modification du siège de la MGP, étant entendu que le Conseil de la Métropole se réunit dans l'hémicycle du Conseil régional d'Ile-de-France.

Unanimité

## II- URBANISME

### 6. RUE LUCRECE DE MONTONVILLIER – CESSION À TIRE ONEREUX D'UN DÉLAISS DE VOIRIE AUPRÈS DE MONSIEUR ET MADAME RIBOUCHON

Le Conseil municipal constate la désaffectation de l'emprise de terrain de 50 m<sup>2</sup> en nature de délaissé de voirie située au niveau de la propriété sise 15 rue Lucrece de Montonvilliers.

Autorise la cession de ladite parcelle au profit de Monsieur et Madame RIBOUCHON, usagers exclusifs, au prix de 8000 € pour une superficie de 50 m<sup>2</sup>.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants ainsi que tout document s'y rapportant, y compris le document d'arpentage.

Dit que les frais relatifs à la transaction, à savoir les frais de géomètre et de notaire, seront entièrement à la charge de l'acquéreur.

23 pour  
1 abstention : Caroline  
CHAVEROU

### 7. AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL A REHABILITATION À L'ASSOCIATION SOLIHA EST PARISIEN POUR UN BIEN SITUÉ 4 RUE DE VERDUN

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer un nouvel avenant du bail à réhabilitation avec SOLIHA (anciennement CODAL-PACT), concernant les logements sis 4 rue de Verdun.

Unanimité

### III - TECHNIQUE

#### 8. PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE SIGEIF : ENFOUISSEMENT COORDONNÉ DES RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES EN APPUIS COMMUNS

Le Conseil municipal approuve les termes du protocole d'accord à conclure entre le Sigeif et la Commune,

Habilite son Maire à signer ce protocole au nom de la Commune.

Unanimité

### IV - FINANCES

#### 9. TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES 2017

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs de location des salles communales ainsi que les cautions se décomposent de la façon suivante :

TARIFS 2017			
Location à la journée			
Salle	Gratuité	Habitants et contribuables de la commune	Extérieurs
Salle André Ravier	Aux associations mandrionnes	417€	713€
Salle Pierre Nicol	Aux associations mandrionnes	364€	622€
Bernard Thoreau	Aux associations mandrionnes	440€	751€
Bergerie	Aux associations mandrionnes	549€	940€
Barras	Aux associations mandrionnes	408€	663€
Salle Orléans	Aux associations mandrionnes		2576€
			Exceptionnellement aux personnes morales en fonction des disponibilités
Location demi journée			
Bernard Thoreau	Aux associations mandrionnes	275€	471€
Bergerie	Aux associations mandrionnes	329€	563€
Barras	Aux associations mandrionnes	255€	408€

Cautions pour les locations de salles		
Ménage	Cauton de 114€	Pour les salles : Ravier, Nicol, Thoreau, Bergerie, Barras.
Clef	Cauton de 52€	
Dégâts	Cauton de 226€	
Ménage	Cauton de 206€	Pour la salle Orléans
Clef	Cauton de 52€	
Dégâts	Cauton de 412€	

La deuxième demi-journée consécutive de location est à demi-tarif pour l'ensemble des salles.

Unanimité

#### 10. TARIFS DES DROITS DE VOIRIE 2017

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs relatifs aux droits de voirie et d'occupation du domaine public communal se décomposent de la façon suivante :

Droits de voiries	TARIFS 2017		
	Tarif	Minimum d'encaissement	Observations
Droit de place et de stationnement	le m2 / jour		Réduit de moitié pour petits spectacles ambulants
	0,59 €	80 €	Pour les forains dont le stand est < = 20m <sup>2</sup> le minimum d'encaissement est fixé à 36€
Droit de dépôt	le m3 / jour		Réduit de moitié sur les voies non viabilisées
	2,15 €	59 €	La gratuité sera accordée si le dépôt ne dépasse pas 24 heures
Droit d'échafaudage	le ml / par semaine		La gratuité sera accordée si l'installation ne dépasse pas 24 heures
	3,25 €	59 €	

Unanimité

**11. TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE 2017**

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs relatifs au cimetière se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Durée	TARIFS 2017
Concessions	15 ans	456 €
Concessions	30 ans	681 €
Concessions	50 ans	1 233 €
Concessions	perpétuelles	3 819 €
Emplacement columbarium	15 ans	573 €
Emplacement columbarium	30 ans	777 €
Emplacement columbarium	50 ans	1 290 €
Plaque columbarium		66 €
Taxe d'inhumation		63 €
Mise en caveau		84 €
Caveau Provisoire	par jour	3 €

Unanimité

**12. TARIFS DU MARCHÉ**

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs relatifs au marché se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2017
Emplacement	Le mètre de façade 1.14 €
Droit de place hors marché	Le mètre de façade 3.23 €

Unanimité

### 13. TARIFS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs relatifs aux reproductions de documents se décomposent de la façon suivante :

Libelle	Tarifs 2017
Impression noir et blanc document administratif	une page A4 0.18 €
Reproduction sur disquette	1.83 €
Reproduction sur cédérom	2.75 €
Impression noir et blanc autre document	une page A4 0.33 €
Recherche de document	majoration dès la 1 <sup>eme</sup> photocopie 1.29 €

Unanimité

### 14. TARIFS DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs relatifs à la bibliothèque se décomposent de la façon suivante :

Libellé	Tarifs 2017
Jeunes de moins de 18 ans	Gratuité
Etudiants de 18 à 25 ans	5.00 €
Adulte	10.00 €
Pénalité due par semaine de retard et par volume emprunté	1 €

Unanimité

### 15. TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2017

Le Conseil municipal décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les tarifs relatifs aux insertions publicitaires dans le bulletin municipal se décomposent de la façon suivante :

- 1/8 de page 150€
- 1/4 de page 300€
- Page entière 1 000€

Unanimité

### 16. ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION EN FAVEUR DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) POUR L'ANNÉE 2016

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale soit : 106 000€ au titre de l'année 2017 qui sera versé au fur et à mesure des besoins.

Unanimité

**15. ATTRIBUTION D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'AMICALE DU PERSONNEL POUR L'ANNEE 2016**

Le Conseil municipal décide d'attribuer un acompte représentant 50% de la subvention 2016 à l'amicale du personnel soit 10 400 € au titre de l'année 2017 qui sera versé au fur et à mesure des besoins de l'association.

Unanimité

**16. TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL 2017**

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n°1 du budget de la commune pour l'exercice 2016 comme suit :

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
2121	2 100,00	10222	-47 293,00
2128	3 800,00	1331	52 956,00
21312	9 548,00	1381	3 673,00
21318	6 700,00	1388	22 212,00
2188	9 400,00		
<b>TOTAL</b>	<b>31 548,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>31 548,00</b>

Unanimité

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Compte	Montant	Compte	Montant
615221	14 000,00	7411	90 232,00
61558	2 800,00		
637	13 000,00		
651	1 100,00		
65541	6 705,00		
657348	1 500,00		
73916	90 232,00		
73925	-57 104,00		
022	17 999,00		
	90 232,00		90 232,00

Unanimité

**17. REVISION DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) RELATIVE A LA COMPETENCE « PLU »**

Le Conseil municipal approuve la révision d'un montant de 6 705 €, du fonds de compensation des charges territoriales à la suite de l'évaluation de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » soit un montant du FCCT total après révision de 328 431 €.

Unanimité

**18. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil municipal accorde au Receveur municipal l'indemnité de conseil aux taux de 100% par an.

Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Olga TESTA, Receveur Municipal.

Unanimité

**19. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC PAR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ (RODP)**

Le Conseil municipal décide d'instaurer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Fixe le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire de 0,35€ par mètre de canalisations de transport d'électricité, de transport et de distribution de gaz et au plafond réglementaire fixé à l'article R.2333-105-2 pour les ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Unanimité

**21. RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2015 DU TERRITOIRE DU GRAND PARIS SUD EST AVENIR**

Le Conseil prend acte d'avoir eu un rapport de l'activité pour l'exercice 2015 du Territoire Grand Paris Sud Est avenir, en la personne de son conseiller délégué, Monsieur Yves THOREAU.

**22. RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE 2015 DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**

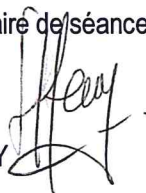
Le Conseil prend acte d'avoir eu un rapport de l'activité pour l'exercice 2015 De la Métropole Du Grand Paris, en la personne de son conseiller délégué, Monsieur Yves THOREAU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 5 décembre 2016 à 22h00.

Mandres-les-Roses, le 6 décembre 2016

La Secrétaire de séance,

Edith JOLY



Le Maire,



Jean-Claude PERRAULT